

Mairie de Colmar Direction Générale des Services Techniques Entré le	
25 NOV. 2025	
Pilote	Copie
E DP Mobilité	



Le Président du Conseil régional
Franck LEROY

Strasbourg,
le 14 NOV. 2025

Dossier suivi par Albéric Biglia
alberic.biglia@grandest.fr

Monsieur Eric STRAUMANN
Président de Colmar Agglomération
32 COURS SAINTE-ANNE
BP 80197
68004 COLMAR CEDEX

Objet : Avis de la Région Grand Est sur le projet de Plan de mobilité 2026-2036 de Colmar Agglomération

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 29 juillet 2025, vous m'avez transmis le projet de Plan de mobilité 2026-2036 de la Communauté d'Agglomération de Colmar. Vous sollicitez l'avis du Conseil Régional, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, tel que défini par les dispositions des articles L.1214-15 et R1214-4 du code des transports.

A la lecture du projet de votre Plan de mobilité, la Région Grand Est rend un **avis favorable**. La Région partage les grands objectifs poursuivis : la réduction de la dépendance automobile, le développement des modes actifs et des transports collectifs, le rééquilibrage des usages de l'espace public, ainsi que l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques de déplacement. L'approche multimodale et la volonté d'articuler le Plan de mobilité avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) vont dans le sens d'une cohérence d'ensemble des politiques publiques. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les orientations régionales, en particulier celles issues du SRADDET.

Les **objectifs d'évolution** des parts modales fixés par Colmar Agglomération traduisent une volonté d'engager le territoire dans une dynamique de transition vers une mobilité plus durable. Ils témoignent d'une approche mesurée, prenant en compte les spécificités du territoire et les capacités de mise en œuvre à moyen terme. Toutefois, au regard des tendances observées dans d'autres agglomérations et des enjeux actuels de décarbonation des transports et du développement de mobilités actives, ces objectifs peuvent être considérés comme relativement modestes (17% en 2026 à 18% en 2036 pour la marche, 10% à 12% pour le vélo, 5% à 10% pour les transports en commun, 68% à 60% pour la voiture).

Vous trouverez ci-jointes les observations de la Région sur les différents leviers qui composent le plan de mobilité soumis pour avis.

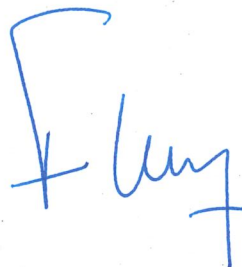
.../...

Comme cela est souligné dans votre projet de Plan de mobilité, la Région entend elle-même être actrice du changement et montrer l'exemple à travers différentes actions, notamment par la promotion du calculateur d'itinéraire multimodal FLUO, le renforcement de la coordination et de la place de l'offre de transport en commun, et la promotion des mobilités actives et durables. **A ce titre, la Région Grand Est est enthousiaste d'ouvrir le service de Vélo FLUO en cette année 2025 en gare de Colmar.**

Le développement de mobilités plus durables est une préoccupation majeure pour la Région Grand Est, aussi je souhaite que soit poursuivi le travail de coordination des actions avec votre collectivité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement .



Annexe 1 — Détail de l'avis de la Région Grand Est par levier.

Levier 1 : Développer l'usage des modes actifs

La Région Grand Est salue la diversité et la cohérence des actions envisagées en faveur des modes actifs — qu'il s'agisse des aménagements cyclables, du stationnement, des dispositifs d'aide à l'achat ou encore des actions de sensibilisation. Elle encourage Colmar Agglomération à inscrire ces orientations dans un **cadre pluriannuel d'investissement** et à poursuivre une **concertation étroite avec les communes et les partenaires locaux**, condition essentielle à la réussite d'une politique cyclable structurante et durable.

Leviers 2 et 3 : Améliorer le partage de la voirie et renforcer les transports collectifs

La Région Grand Est relève avec intérêt l'ambition affichée d'un partage de la voirie plus équilibré, favorable aux transports collectifs et aux modes alternatifs à la voiture individuelle.

Elle souligne toutefois que les conditions de circulation dans l'agglomération de Colmar peuvent aujourd'hui se traduire par des difficultés pour les lignes régionales Fluo, scolaires et régulières, pouvant entraîner des allongements de temps de trajet et des perturbations dans la régularité des services. Dans ce contexte, la Région souligne **l'importance de continuer le travail de coordination entre aménagements urbains et besoins de circulation des réseaux régionaux**, afin de garantir une meilleure fluidité et une attractivité accrue des transports collectifs.

Par ailleurs, la Région partage pleinement **l'objectif d'interopérabilité de la billettique**, sujet sur lequel elle exerce un rôle de coordination à l'échelle régionale. Elle souligne la nécessité d'une compatibilité technique entre les systèmes existants afin de faciliter l'expérience des usagers et de favoriser la multimodalité.

Levier 5 : Développer le management de la mobilité

La Région note la pertinence d'une **approche intégrée de la gestion des mobilités**, notamment au regard des démarches de Plan de Mobilité d'Administration et de Plan de Mobilité d'Entreprise. La Région portant elle-même un plan de déplacement employeur, un travail de coordination renforcé entre la Région et les collectivités territoriales pourra être entrepris.

Levier 6 : Accompagner le développement des nouveaux usages de la voiture

La Région Grand Est salue la pertinence des actions prévues en matière de mobilités partagées et décarbonées, qu'il s'agisse du covoiturage, de l'autopartage ou du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Elle invite Colmar Agglomération à **poursuivre son engagement dans les travaux du contrat opérationnel de mobilité**, piloté par la Région, afin d'assurer une coordination renforcée et une mise en œuvre optimisée de ces actions sur l'ensemble du territoire